

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

## PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 25.10.2022

### CERTIFICATS MEDICAUX

BELLON Emilien : certificat médical de contre- indication à l'arbitrage du 19.09.2022 au 19.11.2022.

EL JAHOUARY Sami : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage jusqu'au 30.11.2022.

DUTHION Vincent : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage du 19.10.2022 au 19.11.2022.

EL YAGOUBI Amine : certificat médical de contre-indication à l'arbitrage jusqu'au 01.11.2022.

### COURRIERS ARBITRES

SALMI Nourredine : courrier reçu.

BEDJA Madjid : courrier reçu

ROBERT Oriane : courrier reçu.

BENALI Mohamed : courrier reçu.

VAUDON Antony : courrier reçu.

NEMERY Cédric : retard d'un arbitre assistant.

GUEDRA Kévin : réponse sera faite.

### COURRIERS CLUBS

S C PORTES DE L'AIN : courrier reçu.

JASSANS FRANS FOOTBALL : courrier reçu.

AIN SUD FOOTBALL : demande d'arbitre officiel pour le match U 18 D2 Poule A du 26/10/2022 AIN SUD FOOT 1 / CÔTIÈRE MEXIMIEUX.

F C SERRIERES VILLEBOIS : remerciements à l'arbitre Sébastien STERNON qui a officié bénévolement et dans un très bon esprit.

C S BEON : réponse sera faite.

Le Président,  
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,  
Pierre HERMANN

## RESERVE TECHNIQUE

Présents : MM HERMANN, JARJAVAL, TOUZANI

### Dossier n° 3

**Match n° 25061689 : Lagnieu 1 / CS Belley 1 – U15 D2 poule A – du 16/10/2022**

Réserve déposée par le club de CS Belley.

La Commission des Arbitres jugeant en première instance.

Vu l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF,

Vu le rapport complémentaire de l'arbitre,

**Dit la réserve recevable sur le fond.**

**Dit la réserve irrecevable sur la forme.**

Vu le climat délétère qui a régné tout au long de la rencontre.

Vu que la réserve n'a pas été déposée au bon moment.

Vu qu'il n'y a aucune incidence sur le score final.

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Transmet le dossier à la Commission Sportive pour homologation et à la Commission des Règlements.

## FORMATION INITIALE ARBITRE

Une seconde formation initiale pour devenir arbitre officiel sera organisée par le District de l'Ain, sur le mois de Janvier ou Février. (Présence obligatoire sur 3 jours)

- Les dates seront communiquées courant Novembre afin de pouvoir effectuer les inscriptions. Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

## FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Une dernière formation aura lieu durant le mois de Décembre, sur le club de l'US DOMBES (date communiquée courant Novembre)

Nous rappelons que pour participer à celle-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2022/2023 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte d'arbitre semi-officiel**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se **présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.**

Chaque personne effectuant le rôle d'arbitre assistant sur une rencontre devra présenter sa carte de semi-officiel valide (datant de moins de 6 ans par rapport à la date de la rencontre) en étant licencié(e) et apte médicalement (par tampon du docteur directement sur la licence, ou en présentant un certificat médical).